

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 26/06/2024 - B2024/028268 - 2022 B 10091 - 921 406 989 - 3B

Désignation de l'entreprise : Société 3B		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 14		
Adresse de l'entreprise 51 R SAINT-ANTOINE		69003 LYON		
Durée de l'exercice précédent* 0				
Numéro SIRET* 92140698900019		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 13 11 22 02 23		
		N-1 10 00 00		
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
	Frais de développement * CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
	Fonds commercial (1) AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	Terrains AN	AO		
	Constructions AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles AT	AU		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours AV	AW		
	Avances et acomptes AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
	Autres participations CU	CV		
	Créances rattachées à des participations BB	BC		
	Autres titres immobilisés BD	BE		
	Prêts BF	BG		
	Autres immobilisations financières* BH	BI		
	TOTAL (II) BJ	BK		
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
En cours de production de biens BN		BO		
En cours de production de services BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis BR		BS		
Marchandises BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	43 070	
Autres créances (3) BZ		CA	22 255	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CE		
DIVERS	Disponibilités CF	CG	67 414	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		
	TOTAL (III) CJ	CK	132 740	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	132 740	
	Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes * CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
	Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société 3B

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...000.....)	DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 325		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	29 325		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 162		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	86 076		
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 178		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	103 415			
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	132 740			
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	103 415		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 3B

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.000.....)	DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 325	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	29 325	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 162	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	86 076	
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 178	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	103 415	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	132 740	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	103 415	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 22/11/2022 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

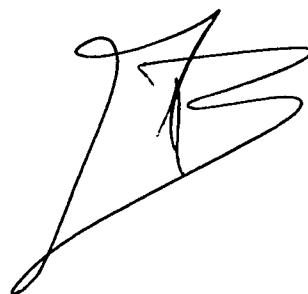
Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

*Certifié conforme à l'original
La présidence*



ANNEXE

Exercice du 22/11/2022 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art R 123-186, al.4)

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 22/11/2022 au 31/12/2023

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 745
Total	76 745

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 22/11/2022 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

SASU 3B

Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1 000 euros

Siège social : 51 Rue Saint-Antoine

69003 LYON

921 406 989 RCS LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 28 mars à 16 heures,

Les associés de la Société SASU 3B, Société par actions simplifiées unipersonnelle au Capital de 1 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents :

-Monsieur BAJAS Mathieu , propriétaire de **1 000 parts**

Total égal au nombre de parts composant le capital social **1 000 parts**

L'Assemblée est présidée par Monsieur BAJAS Mathieu, Président.

Le président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 31 décembre 2023**,
- Approbation des Comptes et Quitus à la gérance,
- Affectation du Résultat,
- Approbation de la rémunération allouée à la gérance.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 31 décembre 2023** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le Résultat bénéficiaire de l'exercice de 28 324.58 euros.

- en réserve légale, euros,.....	100 €
- en autres réserves, euros	28 224.58 €
- en report à nouveau, euros	

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, approuve la rémunération allouée à la gérance soit 0 euros bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés présents.

Monsieur BAIAS Mathieu

